

**Les Crous de Strasbourg,
Reims & Lorraine
à vos côtés tout au long
de votre vie étudiante !**

Pour ne rien manquer
Actu, dates, évènements,
suivez-nous sur Instagram
[instagram.com/etudiantgouv/](https://www.instagram.com/etudiantgouv/)



@ETUDIANTGOUV

Les Crous du Grand Est

3 Crous au service de tous les étudiants.

Avec 1 266 agents dans le Grand Est, les équipes du Crous de Strasbourg, du Crous de Reims et du Crous Lorraine mettent tout en œuvre pour **vous accompagner dans la réussite de vos études.**

Nos missions sont :

Logement

Restauration

Vie de campus

Bourses et aides financières

Accompagnement social

Pour trouver ton Crous
Rendez-vous sur lescrous.fr



Logement étudiant

15 197 places en résidence universitaire dans le Grand Est.

Cette offre comprend différents types d'hébergements mettant à disposition des services collectifs (cuisines, laveries automatiques, espaces de travail et de détente...). De nombreuses activités et animations sont également organisées pour créer du lien et dynamiser la vie en résidence.

- **Demande de logement**

Les logements Crous sont **ouverts à tous les étudiants**. Ils sont attribués en priorité aux étudiants boursier. Dans les 2 cas, il faut avoir au préalable rempli son **dossier social étudiant**.



Dossier social étudiant
et demande de logement
et assistance :
messervices.etudiant.gouv.fr



étudiant^{gouv.fr}
MesServices
.etudiant.gouv.fr

Plus d'info sur le logement :
etudiant.gouv.fr/



Restauration universitaire

Bien manger, à tarif social.

La restauration universitaire est l'une des principales missions des Crous.

Elle est accessible à tous les étudiants.

- **Restaurants universitaires :**

un repas complet et de qualité à **1 €**

- **Cafétérias :**

Boissons, snacking, sandwiches et salades sont disponibles tout au long de la journée.

- **Restaurants conventionnés :** en l'absence de Restaurant Universitaire à proximité, se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement.

Retrouvez l'ensemble des points de restauration sur le site de l'étudiant :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-pour-trouver-les-resto-u-235>



La restauration sur le campus
c'est IZLY

Vie de campus

Sortir, bouger, créer...

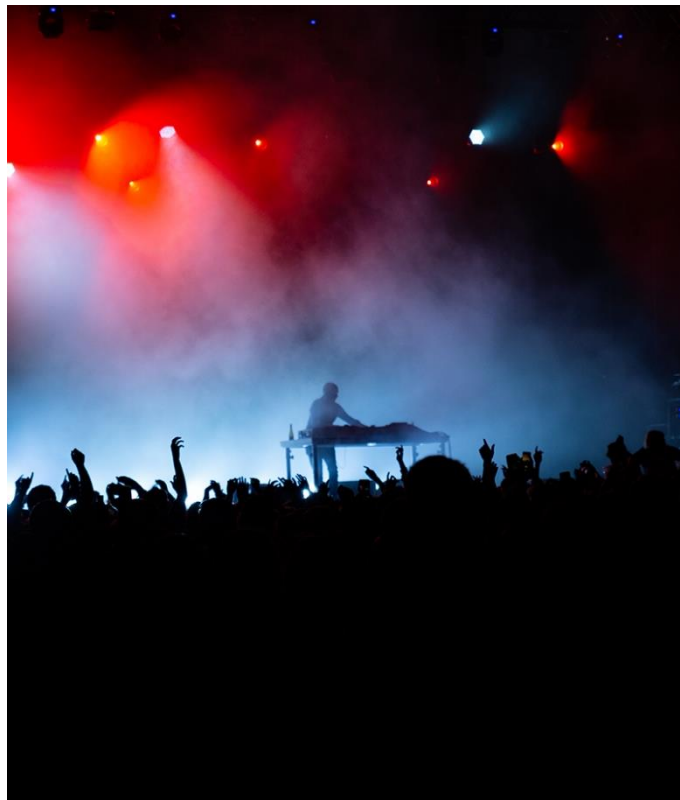
Afin de vous encourager à devenir acteurs de votre vie de campus, de nombreuses activités culturelles et sportives (ateliers, concerts...), souvent gratuites ou à tarif social, sont proposées tout au long de l'année.

- **7 concours de création étudiante**

Musique, danse, théâtre, nouvelle, bande dessinée, photo, film court

Nous organisons chaque année des concours nationaux pour vous permettre d'exprimer votre talent, de vous produire, d'être édités ou encore d'exposer vos œuvres lors de festivals ou de salons.

**Renseignez-vous sur le site internet
de votre Crous, rubrique :
Sortir, bouger, créer.**



Bourses et aides financières

Vous soutenir dans vos études.

- **Bourses sur critères sociaux**

Les conditions d'accès et les montants accordés pour ces aides sont directement liés à la situation personnelle de chaque étudiant (revenu fiscal des parents, éloignement géographique par rapport au domicile familial, étudiant en situation de handicap, etc.).

- **Aides financières supplémentaires**

Au-delà des bourses et afin d'aider les étudiants les plus précaires, les Crous ont également la possibilité d'octroyer des aides financières supplémentaires (aides spécifiques, aides au mérite ou aides à la mobilité).

Faites une simulation de bourses :
lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse



Plus d'info sur les aides :
etudiant.gouv.fr/



**UNE BOURSE,
UN LOGEMENT**

Et moi ? Est-ce que j'y ai droit ?

Vite ! Je constitue mon
Dossier Social Étudiant



Accompagnement social

Des équipes là pour vous aider.

Vous rencontrez des difficultés temporaires ou vivez une période difficile qui pèse sur vos études et votre vie étudiante ?

Ne restez pas seul.

Chaque Crous dispose d'un service social où des équipes qualifiées sont disponibles pour vous écouter et vous proposer des solutions adaptées :

Accompagnement social

Aides financières

Accompagnement psy



**Renseignez-vous sur le site internet
de votre Crous, rubrique :
social et accompagnement.**

Préparer sa vie étudiante EN 5 ÉTAPES

Pour vous aider dans la préparation de votre rentrée universitaire sur Parcoursup, MesServicesÉtudiant et auprès du Crous Lorraine



Quelles sont les aides disponibles pour les étudiants ?

Bourse

Pour faire une demande de bourse à la rentrée universitaire, je constitue mon dossier social étudiant sur messervices.etudiant.gouv.fr

Vous pouvez calculer dès à présent vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse/

Logement en résidence universitaire

À partir de mai, je fais ma demande de logement via la plateforme de réservation trouverunlogement.lescrous.fr

Pour toute question, je consulte la FAQ sur etudiant.gouv.fr

Santé

Vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroits sociaux.gouv.fr

Aide au mérite

Le Crous verse un complément de 900 € annuel pendant 3 ans, aux étudiants titulaires de la bourse, ayant obtenu la mention "Très Bien" au baccalauréat

Aide à la mobilité

Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui acceptent une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence

Pour plus d'informations sur les démarches et aides aux étudiants, vous pouvez consulter le guide de l'étudiant :

national : etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

Guide de la vie
étudiante à
destination
des lycéens
2025 - 2026



[Guide de la vie étudiante](#)



<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/guide-de-la-vie-tudiante-2025-pdf-36853.pdf>



Plateforme d'accès aux services



étudiant ^{gouv.fr} MesServices.etudiant.gouv.fr

VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

 Simulateur de bourse	 D.S.E.	 Guide de l'étudiant
---	--	--

VOS ÉTUDES

 Parcoursup	 Aide à la mobilité Parcoursup	 Contribution vie étudiante et de campus
---	---	--

VOUS LOGER

ALERTE PHISHING

Ne communiquez jamais vos identifiants de connexion de MesServices.etudiant.gouv.fr à un autre site ou à un tiers par téléphone ou SMS.

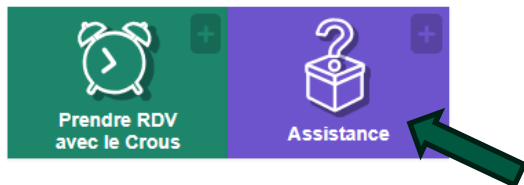
Seul le Crous peut être amené à vous le demander si vous contactez la plateforme d'appel du Crous. Cette demande a pour but de vous identifier.

Le Crous n'a pas besoin de connaître votre mot de passe.

Le Crous ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par téléphone ou SMS.

Le Crous ne vous demandera jamais votre code de carte bancaire.

FAIRE APPEL AUX SERVICES CROUS



Vous pouvez accéder à la rubrique « assistance » sur messervices.etudiant.gouv.fr en tant que visiteur.

ATTENTION Un compte sur messervices.etudiant.gouv.fr sera créé, après votre inscription sur Parcoursup, avec les données transmises sur Parcoursup.

La création de votre compte vous sera notifiée par un email.

Vous devrez initialiser votre mot de passe sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr> en cliquant sur le bouton "Connexion" puis « S'identifier avec messervicesetudiant ». Cliquez ensuite sur le lien « Mot de passe oublié » présent dans la page "Connexion" et indiquez l'email de connexion fourni sur Parcoursup. Un code de sécurité sera envoyé sur le numéro de téléphone renseigné sur Parcoursup.

Si vous ne passez pas par la case Parcoursup, vous devez vous inscrire sur messervices.etudiant.gouv.fr pour accéder aux demandes de services (CVEC, Bourse, Logement).

En cas de difficultés, contactez l'assistance.

Récapitulatif : Calendrier des démarches auprès du Crous

Mars/avril

Je constitue mon dossier social étudiant (DSE) sur : messervices.etudiant.gouv.fr
Pour demander une bourse et/ou un logement.
N'attendez pas vos réponses Parcoursup
Vos vœux sont modifiables jusqu'à votre inscription

Mai

J'émet mes vœux de logement : messervices.etudiant.gouv.fr
N'attendez pas vos réponses Parcoursup
Vous pouvez faire plusieurs demandes de logement sur différentes zones géographiques. Si vous recevez plusieurs propositions de logement, vous pouvez les sécuriser en versant une avance sur redevance (loyer) de 100 € par demande. Cette avance sera ensuite déduite de votre premier loyer et vous pourrez demander le remboursement des 100 € directement auprès des résidences non retenues **avant le 31 août**.

Avant la rentrée

Après validation de mon choix définitif d'études,
je m'acquitte de la CVEC
pour pouvoir m'inscrire.

(J'en suis exonéré si je suis boursier)

À la rentrée

Je reçois un email pour activer mon compte lzly.
(Sur l'adresse renseignée pour la CVEC)

Pour ne rien manquer
abonnez-vous sur Instagram



@ETUDIANTGOUV

Dès janvier, envisagez vos études avec le Crous

1. Vérifiez si la formation envisagée ouvre droit à la bourse sur la fiche formation de Parcoursup

Les formations en alternance sont rémunérées et n'ouvrent pas droit à la bourse

2. Estimez le montant de votre bourse sur les simulateurs

3. Recherchez les résidences universitaires à proximité de votre lieu d'études et le montant des loyers proposés

4. Vérifiez les aides au logement

*Il existe plusieurs aides au logement : **APL, ALS, Garant** VISALE gratuit, prêt à taux zéro pour le **dépôt de garantie**, aides **MOBILI-JEUNES** pour les étudiants alternants*

5. Vérifiez les structures de restauration à proximité de votre lieu d'études et le montant des repas proposés